

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

\*\*\*

**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Date de la convocation  
8.12.2022

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 23  
Votants 27

L'an deux mille vingt deux  
le quatorze décembre,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints ; M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de  
Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION,  
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. JALLAIS, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, M. VILLAIN, M. BONNET.

*Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX*

*Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Joël DAZAS*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Anne-Sophie ENON*

*Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Décision modificative budgétaire n° 5 sur le budget de la Ville 2022**

Monsieur Gilles ROUX, Adjoint au Maire, donne lecture du rapport suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 012 - Charges de personnel

6216 - Personnel affecté par  
la collectivité de rattachement + 3 610,00

Chapitre 022 - Dépenses imprévues - 20 910,00

Chapitre 023 - Virement à la  
section d'investissement + 17 300,00

0,00

0,00

Convention de prestations  
de services administratifs  
entre la Ville et la CCPL

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : ..... 29 DEC. 2022 .....

Publié le : ..... 29 DEC. 2022 .....

Notifié le : .....

**SECTION D' INVESTISSEMENT**

Chapitre 021 - Virement de la section  
de fonctionnement

+ 17 300,00

Chapitre 82412 - Réhabilitation centre  
bourg

21318 - Autres bâtiments publics + 17 300,00

Facture apurement des  
comptes EPF  
suite à la cession avenue de  
Leuze

17 300,00

17 300,00

Après examen, le Conseil Municipal, à unanimité, émet un avis favorable sur cette décision modificative budgétaire et autorise le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

